



## SOIXANTE-DIXIEME SESSION ORDINAIRE DU CONSEIL DES MINISTRES

Abidjan, 20 - 21 juin 2013

### RECOMMANDATION C/REC6/06/13 PORTANT AMENDEMENT DE L'ACTE ADDITIONNEL A/SA.2/12/08 RELATIF A LA CREATION, AUX FONCTIONS ET AU FONCTIONNEMENT DE L'AUTORITE REGIONALE DE LA CONCURRENCE DE LA CEDEAO

#### LE CONSEIL DES MINISTRES,

**VU** les articles 10, 11 et 12 du Traité de la CEDEAO tels qu'amendés, portant création du Conseil des Ministres et définissant sa composition et ses fonctions ;

**VU** l'article 3 dudit Traité, prévoyant l'harmonisation et la coordination des Politiques nationales en matière commerciale, en tant que moyen de maintien et d'amélioration de la stabilité économique dans la sous-région ;

**VU** l'Acte additionnel relatif à l'adoption de Règles communautaires en matière de concurrence et des modalités de leur mise en œuvre dans l'espace CEDEAO ;

**VU** l'adoption de l'Acte additionnel A/SA.2/12/08 relatif à la création, aux fonctions et au fonctionnement de l'Autorité régionale de la concurrence de la CEDEAO et visant à garantir l'application effective des Règles sur la concurrence ;

**CONSTATANT** que les dispositions de l'Acte Additionnel en ses paragraphes 1, 2 et 3 de la version anglaise ne sont pas en cohérence avec celles de la version françaises;

**NOTANT** que cette situation crée des difficultés d'application de ce texte ;

**SOUCIEUX** d'uniformiser des versions Anglaise et Française de cet Acte additionnel, afin d'éviter toute contradiction entre des deux versions;

**DESIREUX** par conséquent d'amender les paragraphes 1, 2, et 3 de l'actuel article 2 de la version française de cet Acte additionnel, de façon à en aligner aussi bien le sens que le contenu sur les paragraphes 1, 2, et 3 de l'article 2 de sa version anglaise ;

**RECOMMANDE** à la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement d'adopter le projet d'Acte Additionnel ci – joint instituant portant amendement de l'acte additionnel a/sa.2/12/08 relatif a la création, aux fonctions et au fonctionnement de l'Autorité Régionale de la Concurrence de la CEDEAO.

**FAIT A ABIDJAN, LE 21 JUIN 2013**

LE PRESIDENT

POUR LE CONSEIL



S.E. M. CHARLES KOFFI DIBY